

**PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DE GESTION ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE
LE JEUDI 13 DÉCEMBRE 2018, À 18H30,
À LA SALLE DE CONFÉRENCE
DU 250, RUE DU VICE-ROI**

Étaient présents :

Stéphane Guérin
Normand Chassé
Sébastien Croussette
Paule Fontaine
Anthony Gauthier
Luc Léveillé
Steve Ponton
Pierre Vocino
Isabelle Rouleau

Étaient absents :

Manuel Tavares
Martin Lavoie

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion débute à 18 h 35

2018-12-039

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR madame Paule Fontaine
APPUYÉ PAR monsieur Luc Léveillé
Et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté

ADOPTÉE

2018-12-040

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{er} NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Anthony Gauthier
APPUYÉ PAR monsieur Luc Léveillé
Et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal soit adopté

ADOPTÉE

2018-12-041

4. RÉSOLUTION POUR L'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DE L'ARÉNA DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Guérin

APPUYÉ PAR monsieur Normand Chassé

Et résolu unanimement :

QUE l'entente relative à l'exploitation de l'Aréna de la Ville de la Prairie soit acceptée tel que présentée et résolu que le président et le trésorier soient les signataires officiels pour représenter GAVLAP.

L'entente a été envoyée à tous les membres pour lecture et a été acceptée.

Le fiscaliste a effectué quelques corrections à l'ébauche.

Pour des raisons fiscales, GAVLAP devra payer un loyer à la ville, cependant la Ville assumera la charge des frais d'électricité de l'aréna. Le loyer sera l'équivalent du budget prévu pour la charge de l'électricité. Il s'agit donc simplement d'une transaction fiscale « donnant-donnant ».

La ville paiera les tarifs en vigueur sur la grille tarifaire à L'ANNEXE 1.

ADOPTÉE

5. GESTION DE L'ARÉNA

5.1. Bilan financier :

Présentation du bilan et de l'état des résultats par Isabelle Rouleau. Les deux documents démontrent l'actif et le passif de l'aréna du 1^{er} au 30 novembre 2018.

2018-12-042

5.2. Résolution pour le congédiement d'un employé :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Steve Ponton

APPUYÉ DE monsieur Anthony Gauthier

Et résolu unanimement :

QUE l'opérateur Alexandre Berthiaume soit congédié puisqu'il ne satisfaisait pas aux exigences de l'emploi. Le congédiement a été exécuté le 30 novembre 2018.

ADOPTÉE

2018-12-043

5.3. Résolution pour l'embauche de nouveaux opérateurs :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Chassé

APPUYÉ DE monsieur Luc Léveillé

Et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER Messieurs Julien Larose et Jarod Pita au poste d'opérateur.

ADOPTÉE

5.4. Surfaceuse :

Monsieur Sébastien Croussette explique qu'il a rencontré une avocate de la Ville afin de construire un dossier légal contre le vendeur et fabricant de la surfaceuse Icetech.

- Le rabot est non-performant
- Le couteau est très lourd, difficile à changer et à ajuster et il semble endommager facilement les composantes avoisinantes.
- Une pièce s'est brisée

Sébastien Croussette a emprunté un « ice edger » à deux reprises de deux arénas différentes. Une demande a été faite à la Ville pour en faire l'achat d'un modèle électrique puisque la surfaceuse ne suffit pas.

5.5. CPA :

M. Anthony Gauthier explique que la qualité de la glace s'est améliorée depuis 2-3 semaines. Les spectateurs et utilisateurs constatent également une amélioration.

5.6. AHML :

- M. Normand Chassé explique que la qualité de la glace, bien qu'il y ait eu une amélioration au cours des dernières semaines, n'est pas optimale, la surfaceuse n'aidant pas.
- M. Chassé demande à ajouter un élément dans les chambres qui servirait à aviser les équipes que le surfaçage de la glace est terminé et que les joueurs peuvent embarquer.
- Une visite a eu lieu par une représentante de la Coupe Dodge relativement à la santé/sécurité de l'établissement. Il est demandé d'avoir une planche dorsale ainsi qu'une chaise roulante. Monsieur Sébastien Croussette prévoit emprunter la planche dorsale utilisée à la piscine municipale et faire l'achat d'une chaise roulante.
- M. Chassé a également demandé si les chariots pour transporter les mini-bandes avaient été commandés. M. Croussette a répondu que non, ce serait fait en janvier 2019.

5.7. JDLM :

Monsieur Stéphane Guérin n'a rien à ajouter.

2018-12-044

5.8. RÉOLUTION POUR LE BUDGET 2019:

IL EST PROPOSÉ PAR madame Paule Fontaine

APPUYÉ DE monsieur Luc Léveillé

Et résolu unanimement :

D'APPROUVER le budget présenté par monsieur Sébastien Croussette.

M. Croussette prévoit des revenus de camps d'été, de ligues de garage, de bâton-rondelle et de hockey libre. Certaines dépenses telles que l'entretien de la tour d'eau, remplacement de filtres ont été expliquées. GAVLAP doit avoir été en opération durant 2 ans afin de bénéficier d'une exemption de taxes

ADOPTÉE

5.9. Demande de gratuité pour la journée du 8 mars 2019 :

Monsieur Sébastien Croussette explique que l'organisme Caritas Canada a fait la demande pour des heures de glace gratuites. Le conseil n'est pas en faveur pour la simple raison qu'on ne peut pas donner à tous les organismes.

6. VARIA

6.1. Travaux :

Les travaux se poursuivent et tirent à leur fin. Solotech, la compagnie en charge des travaux relatifs à l'électronique, n'a toujours pas donné signe de vie. Tous les téléviseurs et moniteurs sont installés mais la programmation n'a pas été faite.

6.2. Agression d'un enfant à l'aréna :

Dimanche le 9 décembre 2018, une dame âgée a agressé physiquement un enfant sur la glace sous prétexte que l'enfant allait trop vite. La mère de l'enfant fait une publication sur la page « *Spotted La Prairie* » et a porté plainte à la police, suivant les suggestions des utilisateurs. Le service de police fait enquête sur le dossier.

6.3. Espaces publicitaires :

La compagnie Sport-média débutera l'affichage des espaces publicitaires en janvier. Sébastien Croussette a reçu 3 offres pour le renom de l'aréna.

7. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion aura lieu jeudi le 10 janvier 2019.

2018-12-045

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Normand Chassé
APPUYÉ DE monsieur Steve Ponton
Et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 19h50;

ADOPTÉE

Manuel Tavares, président

Steve Ponton, secrétaire

ANNEXE 1

<i>TARIFICATION LOCATION GLACE</i>								
	Lundi au vendredi				Samedi et Dimanche			
	ÉTÉ		HIVER		ÉTÉ		HIVER	
Heure	1 h 00	1 h 30	1 h 00	1 h 30	1 h 00	1 h 30	1 h 00	1 h 30
06:00	115.00\$	172.50 \$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$
07:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$
08:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	220.00\$	330.00\$
09:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	220.00\$	330.00\$
10:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	220.00\$	330.00\$
11:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	220.00\$	330.00\$
12:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	300.00\$	450.00\$
13:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
14:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
15:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
16:00	115.00\$	172.50\$	115.00\$	172.50\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
17:00	225.00\$	337.50\$	300.00\$	450.00\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
18:00	225.00\$	337.50\$	300.00\$	450.00\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
19:00	225.00\$	337.50\$	300.00\$	450.00\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
20:00	225.00\$	337.50\$	300.00\$	450.00\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
21:00	225.00\$	337.50\$	300.00\$	450.00\$	150.00\$	225.00\$	300.00\$	450.00\$
22:00	175.00\$	262.50\$	200.00\$	300.00\$	150.00\$	225.00\$	200.00\$	300.00\$
23:00	150.00\$	225.00\$	175.00\$	262.50\$	150.00\$	225.00\$	175.00\$	262.50\$